

Piazza del Duomo à Pise (Italie)

No 395

1. IDENTIFICATION

État partie : Italie

Nom du bien : Piazza del Duomo à Pise

Lieu : Ville et province de Pise, Toscane

Inscription : 1987

Brève description :

La Piazza del Duomo réunit sur une vaste pelouse un ensemble monumental célèbre dans le monde entier. Il s'agit de quatre chefs-d'œuvre de l'architecture médiévale qui exercèrent une grande influence sur les arts monumentaux en Italie du XI^e au XIV^e siècle : la cathédrale, le baptistère, le campanile (ou « Tour penchée ») et le cimetière.

2. PROBLÈMES POSÉS

Antécédents

L'État partie juge que la proposition d'inscription d'origine et l'inscription qui s'en suivit ne reconnaissent pas pleinement la valeur de la Piazza del Duomo en tant que composition spatiale obéissant à des concepts artistiques et idéologiques précis. Il déclare qu'elle se concentre en fait exclusivement sur quatre monuments médiévaux, la cathédrale, le baptistère, le campanile (ou la « Tour penchée ») et le Campo Santo.

Modifications

- Délimitations :

À la lumière de recherches et d'études récentes menées sur la question des axes visuels, l'État partie propose maintenant d'agrandir de 1,3 hectare la zone inscrite, afin d'y inclure les trois axes visuels :

- i) L'approche du Duomo depuis le sud, le long de la Via Santa Maria ;
- ii) L'approche orientale, via une deuxième porte percée par les Florentins au XV^e siècle, qui transforma radicalement la perception de la place. En effet, l'axe visuel initial, centré à l'origine sur la cathédrale, fut dirigé vers le nouveau palais de l'Archevêque, symbole du pouvoir politique émergent ;
- iii) L'approche du XIX^e siècle, toujours depuis l'est, le long d'une nouvelle rue axée sur le campanile, la Via Torelli.

Pour englober ces trois axes, les extensions proposées comprennent une partie de la Via Santa Maria, tracée au XI^e siècle pour encadrer la vue sur l'abside et le transept de la nouvelle cathédrale, la place du palais de l'Archevêque, les édifices qui la délimitent et les remparts de la ville qui lui font face, ainsi qu'une partie de la Via Torelli (aujourd'hui Via Maffi).

Tous les bâtiments principaux compris dans cette proposition d'extension, de même que les remparts et les édifices entourant la place, sont déjà protégés pour leur intérêt artistique et historique. Ils ont été classés en 1994 et en 2006, respectivement.

L'ICOMOS félicite l'État partie pour ces suggestions intelligentes d'élargissement des délimitations du bien, qui en rendent l'inscription encore plus justifiée.

- Zone tampon

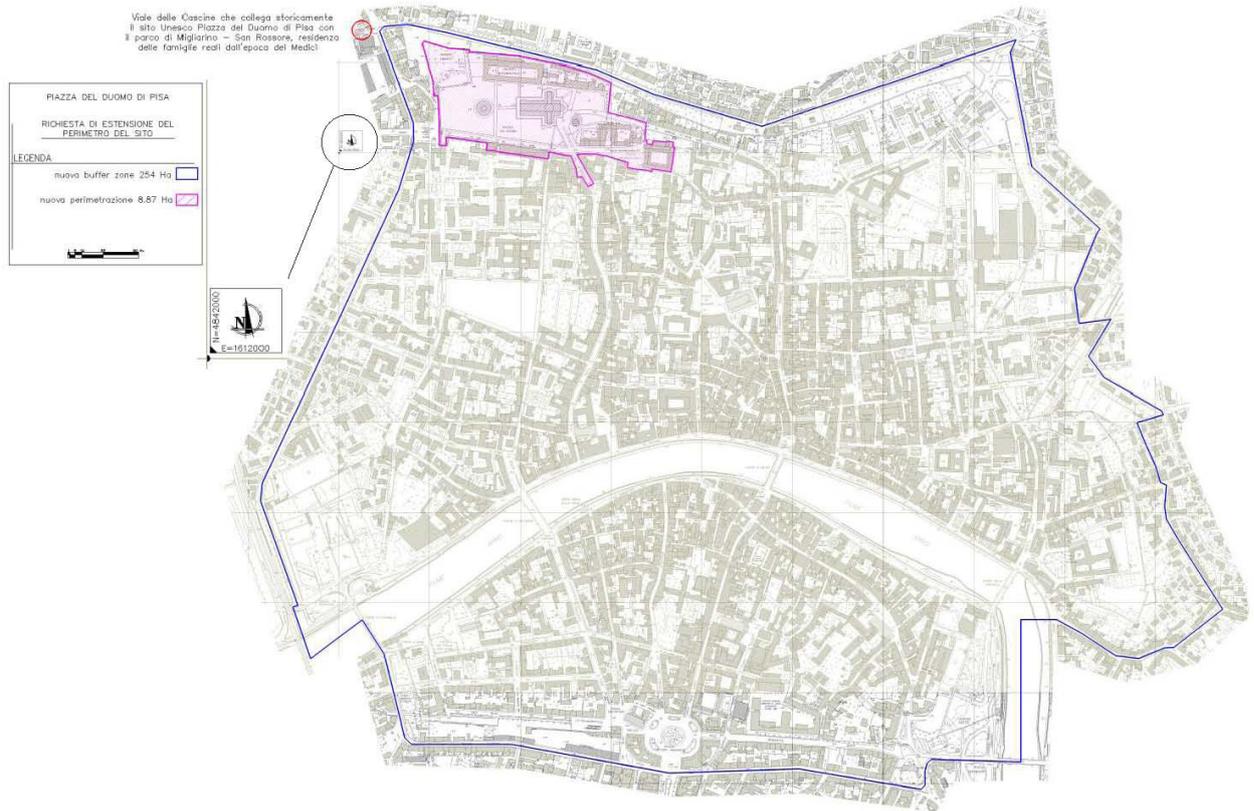
Lors de l'inscription, aucune zone tampon n'avait été proposée. L'État partie suggère d'adopter comme zone tampon les délimitations du centre ville historique protégé. Cette zone de 245,1 hectares se trouve essentiellement au sud et à l'est du bien inscrit.

L'ICOMOS considère que ce supplément de protection est appréciable, mais suggère que l'État partie envisage d'étendre cette protection, sous la forme d'une zone tampon au nord et à l'ouest du bien.

3. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

L'ICOMOS recommande que la modification mineure des délimitations de la Piazza del Duomo à Pise (Italie) et la proposition de zone tampon soient approuvées.

L'ICOMOS recommande également à l'État partie de considérer la mise en place d'une protection supplémentaire au nord et à l'ouest du bien inscrit.



Carte indiquant la modification mineure des délimitations de la zone principale et la proposition de délimitations de la zone tampon